

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 avril 2021

---

ÉVOLUTION STATUTAIRE DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE ET LUTTE CONTRE LE PHÉNOMÈNE DE SPÉCULATIONS FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE - (N° 4034)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 25

présenté par  
M. Acquaviva

-----

**ARTICLE 4**

À la fin de l'alinéa 11, substituer aux mots :

« procédé à leur adoption ou modification »

les mots :

« adopté de loi conduisant à leur modification ou à leur pérennisation ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision